

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section du Loiret

Lara PARCINEAU direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret 4 place du Martroi BP 2435 45032 ORLEANS Cedex 1

e-mail: fo.045@dqfip.finances.gouv.fr

Orléans, le 7 février 2019

Cher(e) Camarade,

Vous trouverez ci-joint, le barème des cotisations 2019 de la section FO DGFIP 45.

Ce barème est établi sur la base d'une rémunération à taux plein. Pour les temps partiels, la cotisation doit être proratisée selon les mêmes règles que celles appliquées à la rémunération, soit 32/35èmes pour 90% de temps de travail, 6/7èmes pour 80%, 70% pour 70%...

Si vous optez pour un paiement en plusieurs mensualités, les chèques seront encaissés le premier jour de chaque mois. Dans tous les cas, et afin de respecter l'annualité de la gestion, ces mensualités ne pourront pas dépasser le 1^{er} novembre 2019. Je vous remercie de votre compréhension.

Votre cotisation ouvre droit à un <u>crédit d'impôt à hauteur de 66%</u> (ou s'ajoute intégralement aux frais professionnels si vous optez pour les frais réels).

Enfin, n'oubliez pas que votre adhésion vous permet de bénéficier de la qualité de membre de l'Association FO Consommateurs -AFOC- .

Amitiés syndicalistes.

Bruno CURTY Lara PARCINEAU

Secrétaire Départemental F.O DGFIP Loiret 06 38 04 96 56 Trésorière F.O DGFIP Loiret

02 38.79.68.69

COUPON à retourner, accompagné de votre (vos) chèques(s), à :

Lara PARCINEAU - Trésorière FO DGFIP 45 Contrôle budgétaire en région 4, place du Martroi BP 2435 45032 ORLEANS Cedex 1

<u>Nom, prénom</u> :	<u>Grade/Échelon</u> :
Temps partiel:	N° agora (obligatoire):
Adresse administrative:	
Si vous optez pour un règlement en plusieurs mensualités, je vous remercie de bien vouloir adresser l'ensemble de vos chèques en précisant ci-dessous, pour chacun, la date d'encaissement souhaitée.	